L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 20 JUILLET 1852.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE & Comp.

Editeurs-Propriétaires :

G. F. WEISSE. [illegible] F. DUVERGER. S. HARBY.

No 63, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 20 JUILLET.

Association Whig du 2me District de la Nouvelle-Orléans.

Les whigs faisant partie de l'Association et ceux qui n'ont pas encore signé la Constitution et les règlements, sont priés de se réunir JEUDI SOIR, 21 du courant, à 8 heures, au local, UNITED STATES HOTEL, afin de procéder à la signature de la dite Constitution, règlements et pour l'élection de trois vice-présidents, un trésorier et deux secrétaires.

W. COLLENS, président.
E. EVANS,
JOHN LAPELAIN, } Secrét. pro tem.
F. C. LAVILLE,

M. SOULE ET M. CALDERON DE LA BARCA.

Les dernières nouvelles d'Europe nous ont appris la nomination de M. Calderon de la Barca comme ministre d'Espagne aux Etats-Unis, au poste de ministre des affaires étrangères dans le cabinet du général Lersundi. M. Calderon de la Barca acceptera-t-il le porte-feuille qui vient de lui être offert ? Nous ne le savons pas encore, mais le télégraphe ne tardera pas à nous éclairer sur ce point important.

L'entrée de M. Calderon de la Barca au ministère espagnol est, en effet, un événement d'une grande portée pour les Etats-Unis. Il y a longtemps que cet homme d'Etat représente l'Espagne dans notre pays. Il y est aimé et respecté. Doué d'une intelligence vive et d'une grande pénétration, il a tout de suite saisi l'esprit de nos institutions et sait le rôle immense que joue dans un gouvernement comme le nôtre l'initiative populaire. Il n'ignore pas combien est puissante ici l'opinion publique et quel poids elle pèse sur les mesures prises par l'administration. Dans l'état délicat de nos relations avec l'Espagne il était donc difficile de placer à la tête des affaires étrangères de ce royaume un homme plus éclairé et plus capable de conjurer les périls de la situation. Il connaît notre pays aussi bien que le sien ; comme ambassadeur il a été initié à tous les secrets des chancelleries étrangères à Washington, ainsi qu'aux efforts incessants faits par le gouvernement américain pour empêcher de graves complications. Il quittera d'ailleurs les Etats-Unis dans un moment où l'opinion sur les questions qui intéressent l'Espagne a eu le temps de se former et au début d'une administration qui doit rester quatre ans au pouvoir et dont les idées lui ont été confiées.

Il y a quelque chose de fondé dans les bruits qui se sont répandus dernièrement touchant une coalition entre l'Espagne et le Mexique. Le nouveau ministre des affaires étrangères dira à ses collègues sur le danger de cette alliance inopportune et saura prévenir une faute qui serait de graves conséquences pour l'Espagne. Mais c'est surtout à cause de Cuba que l'avénement de M. Calderon de la Barca dans le conseil de Sa Majesté Catholique sera précieux pour les deux pays. Expéditions secrètes, soulèvements, conspirations, tentatives d'invasion, émeutes, négociations, il n'est pas un fait relatif à Cuba qui ne lui soit familier et qui n'ait été l'objet, entre lui et le gouvernement américain, de mutuelles explications. Il connaît les injustes reproches adressés en Europe au président des Etats-Unis, qu'il n'a pas eu au pouvoir de celui-ci d'empêcher le départ de l'expédition Lopez. Il sait aussi que l'opinion publique se prononce aux Etats-Unis avec une certaine énergie en faveur de l'adjonction de Cuba, il sera tout aussi impossible au gouvernement américain qu'à celui de Madrid de prévenir l'accomplissement de cette mesure. Le jour où Cuba a fini de toucher à nos rivages, elle est gouvernée despotiquement et offre un contraste frappant avec nos mœurs politiques. Cette incompatibilité absolue et irremédiable entre le pouvoir absolu des capitaines généraux et la liberté du peuple de l'Union. Si les relations des Etats-Unis avec Cuba étaient rares ou difficiles, les chances de conflit seraient plus rares aussi, mais la vapeur a mis presque de la Havane un port américain ; nos steamers y vont en quelques heures, et de l'extrémité méridionale de la Floride les côtes de Cuba sont pour ainsi dire visibles à nos intrépides pionniers. Le peuple américain est d'ailleurs aventureux ; il ressent une nation libre, mais un pays asservi pourrait être une proie que lui jette en pâture la Providence. On dira ce que l'on voudra, mais le raisonnement par et simple, jamais la raison ne prévaudra contre les instincts de la masse. On pourra contenir celle-ci pendant quelque temps, sans réussir néanmoins à lui faire abandonner des idées préconçues. La question de temps est immense ici, et c'est là que M. Calderon aura amplement à exercer l'expérience acquise aux Etats-Unis par M. Calderon de la Barca. S'il croit que Cuba doit un jour échapper à la domination espagnole, il saura préparer les événements et habituer les esprits à une transformation inévitable. Si l'Union entame des négociations avec l'Espagne au sujet de l'île, c'est à lui que s'adressera notre ambassadeur.

Ceci nous amène naturellement à parler de M. Soulé et de sa mission. Les relations de ce dernier avec M. Calderon de la Barca, pendant leur séjour à Washington, ont été des plus amicales. Ils ont l'un pour l'autre la plus grande estime, et l'amitié qu'éprouvait pour M. Soulé le ministre d'Espagne ne s'est pas démentie un seul instant. Si donc M. Calderon de la Barca entre au ministère—et nous ne pensons pas qu'il décline cet honneur—M. Soulé est sûr d'une cordiale réception à Madrid. On voudra tout le représenter comme le contempteur des justes droits de l'Espagne. Que M. Soulé désire l'indépendance de Cuba et plus tard l'annexion de l'île aux Etats-Unis, nous le croyons sans peine, mais ces vœux personnels ne regardent en rien le gouvernement espagnol. Quel est le ministre accrédité près d'un gouvernement étranger qui ne profite de toutes les occasions pour servir son pays ou pour en accroître la puissance ? Un ambassadeur est toujours le représentant d'intérêts *étrangers* et souvent *hostiles* à ceux de l'Etat où il réside. Le caractère essentiel de toute diplomatie est la ruse. Un gouvernement se défie toujours des ambassadeurs étrangers qui l'entourent et épient ses actes ; il garde vis-à-vis d'eux la plus grande réserve et ne se décide à la franchise que lorsque ce moyen lui semble préférable aux autres.

Pour revenir à M. Soulé il n'est pas ce qu'on est convenu d'appeler flibustier. Il a condamné l'expédition Lopez et s'est prononcé formellement au Sénat contre la prise de possession violente de Cuba. Il ne croit pas seulement que l'Espagne puisse longtemps conserver sa colonie. Cette opinion pourrait-elle servir d'excuse au gouvernement espagnol pour refuser de recevoir l'ambassadeur de M. Pierce? Non, certes. Avec M. Calderon de la Barca d'ailleurs toutes les difficultés s'aplanissent. Mais il n'en sera pas moins curieux de voir notre ministre entamer des négociations avec l'ancien ambassadeur d'Espagne à Washington au sujet de Cuba. De quelle nature seront ces négociations? Nous l'ignorons, mais ce qui est certain c'est qu'elles sont le principal objet de la mission de M. Soulé.

LE PRÉSIDENT A BALTIMORE.—Le président des Etats-Unis est arrivé à Baltimore le 14 de ce mois. Il a été reçu avec la plus grande cordialité par les citoyens qui, au nombre d'environ vingt mille, s'étaient portés à sa rencontre. Le maire de la ville et toutes les autres autorités sont venues souhaiter la bienvenue à M. Pierce à la gare du chemin de fer. Une nombreuse escorte militaire l'a ensuite accompagné jusqu'au City Hotel où il a pu se reposer et se rafraîchir. Appelé cependant par les cris de la foule il a dû faire son apparition au balcon et saluer la multitude. Le maire lui ayant souhaité la bienvenue à Baltimore, le président a répondu par un discours fort habile, dans lequel il a rappelé avec un rare bonheur tous les souvenirs glorieux qui s'attachent à la ville de Baltimore. Le président s'étant retiré, plusieurs orateurs distingués ont harangué la foule à tour de rôle. Tous ceux-ci entre autres le colonel Jefferson Davis, secrétaire d'Etat, l'honorable James Guthrie, secrétaire de la marine, et Caleb Cushing, avocat général. Les discours terminés, les portes de l'hôtel ont été ouvertes aux citoyens, qui sont venus présenter leurs hommages au président.

SOCIETE ALLEMANDE DE LA NLLE-ORLEANS.—Les officiers de cette excellente Association nous ont adressé hier un exemplaire du sixième rapport annuel de la Société. Tout y est minutieusement consigné, le nombre d'émigrants allemands arrivés à la Nouvelle-Orléans dans le courant de l'année dernière et de ceux auxquels la Société a fourni des secours. Celle-ci ne borne pas à une charité passagère; elle a des agents et des comités qui sollicitent de l'ouvrage pour les émigrants ou qui s'occupent de leur trouver un passage à bon marché pour l'Ouest. La Société allemande de la Nouvelle-Orléans est une des plus utiles de notre ville.

MEURTRE.—Un individu nommé Philip McGovern, occupé à creuser des fossés sur l'habitation de M. Nathan Berwick, dans la paroisse Ste Marie, a été tué ces jours derniers par un de ses camarades nommé Philip McFarland. Celui-ci a été arrêté par le coroner et traduit devant le juge Curtis.

INCENDIE.—Le *Franklin Banner* de la paroisse Ste Marie nous apprend que la résidence d'été de M. Thomas Maskell, située dans la Dernière Ile, a été dévorée par les flammes dans la nuit du 29 juin. La famille de M. Maskell habitait alors la maison, et comme le feu s'est déclaré à minuit, elle a eu à peine le temps de se mettre en lieu de sûreté. On attribue le désastre à la négligence des domestiques. La perte est évaluée à [illegible].

BAYOU SARA.—Une maison de Bayou Sara occupée par une dame a été récemment la proie des flammes.

Les commis du département du trésor ont présenté [illegible] Gelland un service en argent. L'entrevue a eu lieu à l'Hôtel de Ville. Le service a été offert par M. Doane au nom de ses collègues.

Les whigs du Mississipi ont formé leur *ticket* pour les prochaines élections. Il est ainsi composé : gouverneur, F. M. Rogers ; secrétaire d'Etat, James A. Horne ; auditeur, D. B. Russell ; trésorier d'Etat, James McDowell ; avocat général, George H. Foote.

ACCIDENT.—Le *Républicain* de Red River nous apprend qu'un individu nommé Hatcher, résidant à Alexandrie, a été par accident, le 3 de ce mois, un Espagnol nommé Sanchez. Le fusil du premier étant parti inopinément, la balle a atteint M. Sanchez au ventre. Il a succombé à une horrible blessure après une heure de cruelles souffrances.

MÉNÉHANT A NEW YORK.—Notre société et excellent comique continue ses efforts pour fonder un théâtre français à New York. Nous lisons dans le dernier feuilleton du *Courrier des Etats-Unis* :

« L'énergie déployée par Ménéhant est jusqu'ici couronnée de succès. Ainsi que nous le disions lundi dernier, la salle est trouvée, les dispositions générales arrêtées, les bases de la petite entreprise complètement définies. Pour nous donner une bonne compagnie de drame et de vaudeville, et quelques opéras comiques, Ménéhant ne demande qu'une somme de $6,000 représentée par des souscriptions de $50 et $80. Les premières donneront droit d'entrée aux souscripteurs pendant les cinquante premières représentations; les secondes leur donneront le même droit pour cent représentations, à moins qu'ils ne préfèrent jouir de deux entrées chaque soir.

« Il est impossible d'élever moins d'exigences, car les prétentions de Ménéhant se bornent pas le fait à une simple avance, déposée en mains sûres et dont il ne pourra disposer qu'à bon escient. Laisser échapper la chance d'une pareille proposition équivaudrait à déclarer sans retour que nous ne voulons point de théâtre français, car jamais artiste d'un pareil mérite ne viendra courir les chances de la tentative dans d'aussi modestes conditions. Nous devons dire, au reste, que les listes de souscription ont trouvé dès l'abord bon nombre de noms empressés à s'inscrire les premiers. Mais l'important est qu'elles se remplissent et qu'elles se remplissent rapidement : les artistes, disponibles aujourd'hui, peuvent ne l'être plus dans un mois et nous ne pouvons que perdre à d'inutiles hésitations. »

CHRONIQUE LOCALE.

GRAND JURI.—Le grand juri s'est réuni hier et a trouvé lieu à poursuivre les personnes suivantes :

Patrick Meighan, pour avoir, le 9 du mois dernier, contrefait la signature de Philippe Duffy sur un billet de $150.

Henry Grob, pour s'être approprié la somme de $280 que lui avait confiée F. W. Meyer.

Il n'a pas trouvé lieu à poursuivre :

John Gerts, accusé de vol de couteaux.

Joseph Quintana, accusé d'une tentative de viol.

Le grand juri ayant demandé à la Cour la manière dont il devait procéder contre l'Avocat général et l'Avocat de district relativement à l'affaire de Agnès Anderson, le juge Larue a répondu qu'il pourrait formuler contre ces officiers une accusation de délit, de négligence ou de corruption.

TENTATIVE DE MEURTRE.—Hier, vers dix heures du soir, un nommé McCabe a été frappé d'un coup de poignard, dans la rue du Quartier, par un individu que la police n'a encore pu découvrir. Il paraît que le blessé est parvenu à se traîner jusque vers l'endroit où stationnait le watchman de la rue des Ursulines, et qu'arrivé là il est tombé d'épuisement. Transporté au corps de garde McCabe a déclaré qu'il avait été blessé dans la rue du Quartier, par une personne qui lui est inconnue. La police n'a pas encore obtenu de renseignements sur cette affaire, mais elle porte ses soupçons sur un nommé McGowen, qu'un homme de police a vu errer pendant la même soirée dans le quartier où le crime a été commis. L'homme de police prétend que McGowen tenait un couteau à la main et qu'il l'a menacé de l'arrêter s'il l'apercevait encore avec son couteau ouvert. Le blessé a été conduit à l'Hôpital.

RIXE.—Une rixe a eu lieu, hier matin, à 10 heures, dans la maison de cour, vis-à-vis de la place Jackson, entre MM. Canuns et Jos McCaffrey. Le premier ayant levé sa canne sur M. Caffrey, ce dernier tira un pistolet; l'arme partit subitement et la balle se logea dans son pied.

ENQUÊTES.—Le coroner a pratiqué, dimanche soir, la levée du corps d'un blanc nommé Patrick O'Connor, trouvé mort sur le trottoir, au coin des rues Jackson et Prieur. Le jury a déclaré qu'il est mort des suites d'un trop de soleil. O'Connor est né en Irlande et était âgé de 30 ans.

Deux enquêtes ont été tenues hier :

Sur le corps d'un homme qu'on a trouvé mort sur le chemin de fer de Pontchartrain; il paraissait avoir 50 ans; on ignore son nom; Verdict : mort d'apoplexie;

Sur le corps de James Cox, trouvé mort au coin des rues Roman et Derbigny. Le défunt était Irlandais et avait 45 ans. Verdict : Mort des suites d'un coup de soleil.

RECEL.—P. Chatanel a été accusé hier, devant le recorder Ramos, de receler chez lui des objets volés. L'affidavit a été fait par P. Pauvé, qui déclare que Chatanel a acheté quatre boucles en ivoire qu'il savait lui avoir été volées. L'interrogatoire n'a pas encore eu lieu.

VAGABONDAGE.—Ann Rhodes, accusée d'avoir occasionné du désordre et d'être enivrée, a comparu hier devant le recorder Ramos, qui l'a condamnée à une amende de cinq piastres.

John Warren passera un mois à la maison de travail pour bris de paix et vagabondage.

ARRESTATIONS.—Le capitaine Baldwin, du deuxième district, a arrêté, dimanche, une vingtaine de femmes qui tiennent des maisons mal famées dans le rue du Quartier. Elles seront bientôt conduites devant le recorder qui, nous n'en doutons pas, fera peser sur elles toutes les rigueurs de la loi.

BRIS DE PAIX, etc.—La plupart des individus dont la police s'est emparé hier, sont accusés de bris de paix, etc. Une douzaine d'affidavits ont été faits contre ce sujet, devant le recorder Ramos, mais les détails de ces affaires n'offrent absolument aucun intérêt.

ASSAUT.—James Newton a été conduit hier devant le recorder Winter, et envoyé devant la Première Cour de District, pour avoir violemment assailli M. Hazzel.

AMENDE.—P. J. Doyle a été arrêté dimanche soir, dans le premier district, pour avoir porté des armes sur sa personne, contrairement aux ordonnances. Il a comparu hier devant le recorder qui l'a condamné à une amende de dix piastres.

VAGABONDS.—Une demi-douzaine de vagabonds ont comparu hier devant le recorder et ont été envoyés, les uns pour un mois et les autres pour deux mois, à la maison de travail.

VOL.—Coralie Peyroux s'est plaint hier au recorder du Deuxième District d'avoir été assaillie, dans la rue Tremé, par une femme de couleur nommée Roussoline Montignac, qui lui a arraché son voile et son mantelet.

ASSAUTS, &c.—Un individu nommé Lawrence a été accusé hier, devant le recorder Ramos, d'avoir commis un assaut et batterie sur la personne de Jacob Veigle.

Il a été aussi, devant le même magistrat, un affidavit dans lequel Sarah Archer est accusée de s'être portée à des voies de fait sur Alice White.

François Magain a déclaré que sa femme a été frappée par Mme Joséphine Leclerc et Auguste Magnier.

Aucun des accusés n'a encore subi d'interrogatoire.

VOL DE MONTRE.—Marie Polchat a déclaré hier au recorder du Deuxième District qu'un individu qu'elle avait employé pour scier une corde de bois, lui a enlevé une montre en or évaluée à $45.

INCENDIE.—Un feu s'est déclaré, dimanche soir, à dix heures, dans un entrepôt en briques situé dans la rue de la Levée, entre Richard et Market et occupé par M. Ferguson. Le bâtisse a été détruite; la perte est évaluée à $4,000.

La distribution annuelle de prix d'écriture a eu lieu samedi 16 du courant, à l'Académie d'Ecriture et de tenue des livres de DOLBEAR, No 136 rue du Canal. Les prix ont été connus ainsi :

1er prix—Pièce en or de $10 à C H Zimmermann ; 1er accessit A J Reid—2me acc Albert Levy—3me acc. F B Woodall—4me acc. Mlle Malvina Lambert; 5me acc. Chas. Goetz.

2me prix—$5 à A J Reid—1er accessit, Albert Levy—2me, F B Woodall—3me Mlle Malvina Lambert; 4me, Théodore Miller—5me, Jas D. Augustin.

3me prix—$2 50 à Albert Levy, 1er accessit, Mlle Malvina Lambert—2me A L Bell—3me, F B Woodall—4me Lamar Westerfield.

4me prix, à Mlle Malvina Lambert—1er accessit, Mlle Mary Ann Cronap—2me Mlle L E Vreisen—3me, W J Mason—4me, Wm Drake—5me, Louis Roselius.

5me prix à F B Woodall—1er accessit, A L Bell—2me, Emile Gineche—3me, Leon Westerfield—4me, Philip Gehlbach.

6me prix à A L Bell—1er accessit, W J Mason—2me, Dani Sumner—3me W Frank—3me, J G Eustis—4me Alfred Jacobs.

7me prix à W J Mason—1er accessit, Mlle Mary Morrison—2me J C Libano—3me Mlle M E Wilder—4me, H C Hedrick.

8me prix à A S Wington—1er accessit, John Reid; 2me, G R Johnson—3me, John F Purves—4me, W Cooper.

Un grand nombre d'élèves qui possèdent d'excellentes écritures n'ont pas voulu concourir.

Une dame française qui a longtemps résidé dans le Levant communique à un journal de Paris ses impressions sur le souverain qui occupe aujourd'hui le trône de Turquie. Nous avons pensé que cette appréciation, qui a le mérite de l'actualité, serait bien accueillie de nos lecteurs.

LE SULTAN ABDUL-MEDJID.

Les complications qui viennent de surgir en Orient appellent sur cette partie du monde l'attention universelle. L'ambition de la Russie a suspendu la question d'Orient sur l'Europe, comme une menace permanente; cette ambition poursuit l'accomplissement de ses desseins, sans tenir compte de la marche du temps, des besoins nouveaux qu'il sème sur la terre, des horizons inattendus qu'il découvre à l'humanité; mais l'idée du droit se dégage toujours plus nette des ténèbres épaissies autour d'elle, et si l'Europe chrétienne prend en ce moment parti pour la Turquie, c'est qu'elle est la personnification du droit outragé.

Plus heureuse qu'en 1828, l'Europe aujourd'hui n'a point à choisir entre la question d'humanité et la question politique; elle n'a point à renouveler le sacrifice accompli à Navarin, où elle immola ses intérêts les plus graves à la nécessité de défendre un peuple chrétien contre les violences d'un gouvernement de race et de religion différentes. La réforme entreprise par le sultan Mahmoud, cette réforme qu'il a poursuivie avec une volonté implacable à travers le fer et le sang, et qui tendait à l'unité de l'empire ottoman, a été continuée avec un rare bonheur par son successeur, mais par des moyens tout différents. La simple exercice de la justice, tempérée par une bonté touchante, a suffi au sultan Abdul-Medjid pour rallier à son trône toutes les races diverses qui lui sont soumises, et qui naguère imploraient le secours de l'Europe; la réforme s'est poursuivie avec une ardeur infatigable : l'amélioration de la discipline, de l'équipement, de l'instruction de l'armée, les concessions pour l'établissement des chemins de fer, la création d'une banque allaient mettre la Turquie en position de faire face à la force dont on la menace : une fois entrée dans la famille des intérêts européens, elle échappait à tous les dangers par la transformation. C'est ce résultat qu'il fallait prévenir à tout prix, et c'est ce que l'on tente en ce moment.

L'on ne peut envisager sans attendrissement la personne du sultan Abdul-Medjid. Appelé, enfant encore, à exercer le pouvoir absolu dans un empire immense, [illegible]

[illegible] n'est qu'un talisman, mais il est infaillible ; c'est par lui [illegible] qui inspire à tous les cœurs l'affection [illegible] religieuse; cette qualité que [illegible] fatale, s'il se [illegible] dans la situation d'Abdul-Medjid, la politique la plus habile [illegible]

[illegible] le droit [illegible] pour intervenir dans [illegible] l'instinct de la protection. Abdul-Medjid accorda aux chrétiens les privilèges et les immunités à pleines mains; il fonda des écoles où les catholiques, les Grecs, les Arméniens, les juifs et les musulmans, vivent côte à côte, instruits chacun par les ministres de leurs religions respectives, et servis chacun par des ecclésiastiques, et les chrétiens reconnaissants apportèrent l'aide de leur expérience à toutes les réformes du jeune souverain; ils l'aidèrent à organiser des écoles, ils instruisirent ses armées, ils dirigèrent sa marine : ainsi s'est fondée, réalisé par la cette grande parole du père : « Je veux que l'on ne reconnaisse mes sujets, le musulman qu'à la mosquée, le chrétien qu'à l'église, le juif qu'à la synagogue. »

Le sultan Abdul-Medjid est né en 1824; il est grand, bien fait, et porte avec une grâce et une noblesse extrêmes une tête belle et régulière; ses cheveux bruns sont toujours couverts d'une calotte rouge, semblable à celle du dernier de ses sujets, ses yeux très-bleus, sa peau veloutée, doux et pénétrants. [illegible] l'habit militaire de son empire : une tunique de couleur foncée, boutonnée jusqu'au cou ; point d'insigne guerrier autre qu'un sabre suspendu au côté, et semblable à celui que chaque citoyen peut ceindre, au jour de danger sur son vêtement habituel, point de broderies d'or ni de couleurs éclatantes.

Les décorations, que confère le sultan sont une sorte de médaillon en or, sur laquelle sa signature est gravée, et dont l'importance s'apprécie selon le nombre et la valeur des diamants qui l'entourent. La faveur suprême de ce genre, la décoration la plus enviée, est le portrait du [illegible] sultan, entouré de brillants et suspendu à une chaîne d'or. Les femmes peuvent recevoir cette décoration, qu'elles portent attachée à l'épaule gauche. Trois dames chrétiennes la possèdent en ce moment; l'une d'elles, la princesse V......, venait de recevoir ce présent auguste, et Mme McVarie, en présence d'un jeune Turc haut placé, et qui avait été élevé près d'Abdul-Medjid. « Le voilà donc ! » dit-il en s'inclinant profondément devant ce portrait, ce voilà le maître que l'on révère, non parce qu'il est puissant, mais parce qu'il est bon ! Jamais, ajouta-t-il, ce cœur angélique n'a permis qu'une goutte de sang coulât, ni pour étendre, ni pour assurer son pouvoir, la vie des autres est si sacrée pour lui, que, lorsqu'il s'agit d'une condamnation à mort, fût-ce même celle d'un criminel, il se réfugie au fond de ses appartements, s'y retranche, et devient inabordable; là il se demande avec angoisse si Dieu lui a donné le pouvoir d'effacer à tout jamais un homme du nombre des autres hommes. A son avènement au trône, il devait, selon l'usage, immoler un agneau; il s'y refusa : « si le trône est à ce prix, dit-il en riant, je préfère y renoncer. »

L'on a toujours représenté les Grecs comme les ennemis implacables de la Turquie, comme les alliés naturels de ses adversaires; cela n'est point tout à fait exact. Les Grecs véritables, loin de souhaiter aujourd'hui la chute de l'empire ottoman, l'étaieraient au besoin; trop certains de voir disparaître leur nationalité dans la conquête de la Turquie, ils préfèrent, à coup sûr, ce voisinage tolérant à tout autre voisinage qui les absorberait tôt ou tard en détruisant leurs coutumes et en les obligeant de soumettre leur foi à la suprématie religieuse de ceux qui, non contents de gouverner les hommes, voudraient gouverner aussi les consciences. Il est des Grecs aussi égoïstes, toujours prêts à toutes les intrigues, agents naturels de toutes les agitations perfides que l'on ne cesse d'attiser sur le territoire ottoman, et dont les noms ont signé toutes les trahisons; mais ils ne sont pas des Grecs proprement dits; ils ne descendent ni des héros anciens, ni des héros modernes de la Grèce. Issus de la lie déposée par les dernières années de l'empire d'Orient reste avilis du Byzance, ils n'ont pas abandonné cette ville, ils n'en sont attribué l'un des quartiers nommé le *Phanar*, et on est pris le nom de *Phanariotes*; ils ont combattu les Turcs, ils les ont servis; ils ont rempli tous les emplois, depuis ceux de secrétaires et de drogmans, jusqu'aux plus honteux, jusqu'à ceux qu'il est impossible de désigner, pauvres et vaniteux, ils se sont montrés cupides et immoraux, toujours accessibles à la corruption, toujours prêts à la trahison, pourvu qu'elle fût largement payée; habiles d'ailleurs à abriter leurs perfidies derrière le ressentiment légitime d'une nation cachée, ils ont obtenu de son nom le noble qui celui qui avait armé pour l'indépendance les montagnes de la Grèce. Ils ont eu les bénéfices éphémères de l'hypocrisie; l'Europe en a accepté quelques-uns sur parole, comme des héros, tandis qu'ils n'étaient que des agents de discorde. L'histoire, en soulevant le voile qui cachait leurs desseins, les a montrés prêts à servir la horde d'aventuriers grecs, bulgares, albanais et serbes, ayant Ypsilanty à leur tête, a passé pour une tentative héroïque; après avoir échoué devant l'instinct perspicace et devant le bon sens des populations moldovalaques, qu'ils avaient pour but de soulever contre le sultan, l'histoire en bornant à massacrer quelques vieillards turcs, inoffensifs, retirés en Moldavie, et à piller tous les partis. Aujourd'hui les phanariotes sont les ennemis acharnés d'Abdul-Medjid; il n'est pas, en effet, le souverain qu'il leur faut; ils veulent des maîtres profitant aux valets plus que leurs vertus.

Si la Turquie traverse heureusement la crise présente, le repos lui sera assuré pour quelque temps, le progrès pourra se développer à l'aise, et la réforme, accomplie sur tous les points de l'administration, donnera tous les fruits que l'on en attend; c'est là ce qu'il s'agissait, pour les adversaires de la Turquie, d'empêcher à tout prix, c'est là ce qui a occasionné cette demande exorbitante de protéger des populations qui n'ont aucun besoin de protection et qui considèrent comme le pire des malheurs, une changement ayant pour but de les soustraire au gouvernement du sultan. L'attitude pleine de sagesse et de courage de la Turquie, la politique loyale et ferme de ses alliés, détruiront, il faut l'espérer, les complications du présent, et préviendront celles de l'avenir; on laissera à ces jeunes populations la faculté de perfectionner leurs institutions et d'apporter à l'Europe le tribut de leurs forces et de leurs richesses; elles croîtront pour la civilisation et non pour l'esclavage.

MME E. RAYMOND.

Prédictions Politiques.

On a beaucoup parlé, dans ces derniers temps, d'une prédiction, répandue parmi les Turcs, et annonçant que leur domination en Europe ne durera pas plus de quatre cents ans. La prédiction désigne même la porte par laquelle les chrétiens rentreront dans Constantinople, et ce serait au sixième siècle de l'existence que les sultans la feront boucher par une épaisse muraille. C'est cette année même qu'expire le quatrième siècle écoulé, depuis l'entrée des Turcs à Constantinople. Nous saurons bientôt si la prédiction doit s'accomplir. Mais cette prédiction n'est pas la seule, il en existe de plus anciennes encore et dont on a beaucoup parlé au XVIe siècle. La plus célèbre alors fut la prédiction de St-Cataldo, évêque de Tarente au Ve siècle, qui aurait fait un livre sur les calamités de l'Italie, dont un manuscrit fut seulement découvert au XVe siècle. *Simon Goulard* et *Alexander ab Alexandro* ont longuement rapporté les circonstances miraculeuses qu'on croyait avoir accompagné la découverte de ce manuscrit.

La prédiction de St-Cantal annonçait qu'un roi sorti de la tige du lys passerait la mer avec une puissante armée, serait nommé roi des Grecs, chasserait les Turcs de l'Europe, s'emparerait de la Terre-Sainte et de Jérusalem, où il mourrait. C'était sans doute à l'adresse d'Henri IV qui ne songea jamais à l'accomplir. On cite plusieurs autres prédictions relatives au même événement et notamment celle de Alosio Tergasto, astrologue du XVe siècle, et celle de Barthélemy Georgewitz publiées par Chavigny dans des Pléiades prises et tirées des anciennes prophéties, où il est traité de renouvellement des siècles, changement des empires et avancement du nom chrétien. Lyon, Rigaud in 8°.

MONNAIES CHINOISES.—La collection de monnaies chinoises qu'on vient de classer, cataloguer et placer dans un casier spécial dans le musée de l'hôtel des Monnaies du quai Conti, à Paris, se compose de 718 pièces, savoir : en or, 3; en argent, 35; en cuivre ou bronze, 680.

Le musée ne possédait déjà une certaine collection d'or et d'argent, mais il n'en avait pas de cuivre. Le consul français à Shanghaï, en envoyant cette collection au musée, a heureusement comblé la lacune. Une des pièces de cette collection date 1,760 avant Jésus-Christ.

Il y en a cinq de l'empereur qui règne encore en ce moment.

Un fait bien curieux à noter, c'est que les Chinois observent le système décimal dans la division de leurs monnaies.

Il y a quelques lingots d'or et d'argent souverts de poinçonnages; il y a aussi quelques médailles de la nature des médailles d'honneur françaises.

Toutes les pièces de bronze sont percées au milieu, d'un trou carré, pour les enfiler dans une corde par dix ou par cent.

Enfin, il y a aussi quelques anciens clous de 6 livres français et quelques pièces hollandaises qui sont criblées et déchirées à coups de poinçons. Il paraît que chaque négociant pèse les pièces, en examine le titre et puis y applique son poinçon.

Avec ces monnaies, le consul de France a envoyé des creusets et des balances en usage en Chine.

FEUILLETON.

LES MAITRES SONNEURS,

ROMAN PAR GEORGE SAND.

Sixième Veillée. (*Suite.*)

Quand nous fûmes dehors, à même l'herbe [illegible] pour ne les point gâter inutilement..... et commençâmes de nous poursuivre, ou nous courant des flancs et un nous culevant l'un l'autre. J'avais avantage sur lui, pour ce qu'il était plus grand de toute la tête et que mon grand [illegible] me donnait meilleur prise. D'ailleurs, il n'était pas échauffé, et, croyant avoir trop vite raison de moi, il ne donnait pas sa force; si bien que je le déroulai à la troisième sorte, et l'étendis sous moi; mais là il reprit son avoir, et durant que j'usais le temps de la frapper, il se sentit [illegible] pour s'ôter, et serré, que j'en pouvais plus souffrir.

Pourtant je trouvai moyen de me relever avant lui, et de lui remettre un [illegible]. Quand il vit qu'il avait affaire à [illegible] il fut [illegible] de bon dans l'estomac et sur les épaules, il m'en porta aussi de rudes, [illegible] [illegible] comme un marteau de forge. Mais j'y serais mort plutôt que de rien céder, et chaque fois qu'il me criait rends-toi, le courage et le moyen me revenaient pour le payer de même argent.

Si bien, qu'un bon quart-d'heure durant, la lutte semblait égale. [illegible]

[illegible] d'en finir, [illegible] et que vous ne le vaincrez que sans [illegible] que l'on fait des mots. Ma tête pas qu'on de payer aussi franchement que je t'ai battu. Après

[illegible]

quoi, tu me donneras un verre de vin, afin que nous soyons quittes [illegible]

[illegible]

—Oui, j'en suis d'accord, répondis-je ; mais ne faites-vous pas [illegible] un métier de brigand ? Voyons, ami Huriel, ne vous il pas mieux être moins riche et, n'avoir rien à se reprocher ? Car enfin, quand sur vos vieux jours, vous jouirez de votre fortune mal acquise, aurez-vous la conscience bien nette?

—Mal acquise? Voyons, ami Tiennet, dit-il en riant, vous qui avez, je suppose, comme tous les petits propriétaires de ce pays, une vingtaine de moutons, deux ou trois chèvres, et peut-être une pauvre bourrique à nourrir sur le communal, quand, par inadvertance, vous les laissez peler les arbres, et manger le blé vert du voisin, aurez-vous en offrir réparation? Ne les ramenez-vous pas au plus vite sans rien dire, quand vous voyez paraître les gardes? Et s'ils vous font procédure, ne pestez vous pas contre eux et contre la loi? Et si vous pouviez, sans danger, les tenir dans quelque bon coin, n'est-ce pas sur leurs épaules qu'ils vous payeriez l'amende à beaux coups de trique? Tenez! c'est parce que ardise ou par force que vous respectez la règle, et c'est parce que vous y échappez, que vous nous blâmez, par jalousie des franchises que nous savons prendre!

—Je ne peux pas goûter votre morale étrangère, Huriel, mais nous voilà bien loin de la musique. Pourquoi quittez-vous ce moyen de meilleurs? ce que vous prétendez en savoir de meilleurs?

—Je ne prétends rien, Tiennet; mais je te dis que la chanson, la liberté, les beaux pays sauvages, la vivacité des esprits, et si tu veux aussi, l'art de faire fortune sans devenir bête, tout ça ne tient comme les doigts de la main; je te dis que crier n'est pas chanter, et que vous avez beau beugler comme des sourds dans vos champs et dans vos cabarets, ça ne fait pas de la musique. La musique est chez nous, elle n'est pas chez vous. Ton ami Josef l'a bien senti, lui qui a les sens plus légers que toi; car, pour toi, mon petit Tiennet, je vois bien que je perdrais mon temps à t'en vouloir montrer la différence. Ta es un franc Berrichon, comme ta mémoire franc est un bien sur franc Berrichon, et ce que tu as à cette heure, tu le seras dans cinquante ans d'ici; tes cheveux auront blanchi, mais ta cervelle n'aura pas pris un jour.

—Pourquoi me juges-tu si sot ? repris-je un peu mortifié.

—Sot? Pas du tout, dit-il Franc de ton cœur et fin de ton intérêt, tu l'es et le seras; mais vivant de ton corps et léger de ton âme, tu ne saurais jamais l'être.

Voici pourquoi, Tiennet, dit-il encore en me montrant les membres qui étaient dans la maison. Voilà de bons gros lits ventrus, où vous dormez dans la plume jusqu'aux yeux. Vous êtes gens de bêche et de pioche, et faiseurs de grands tâches qui ne voient du soleil; mais il vous faut ensuite la couette de lis duvet pour vous reposer. Nous autres, gens de forêts, nous nous contentons d'un lit de fougère, à la mousse fraîche, et souvent, nous nous ensevelissons dans des draps et des couvertures. Une hutte de branchage, un lit de fougère, voilà notre mobilier, et même ceux de nous qui voyagent sans cesse et qui ne se soucient pas de payer dans les auberges, ne supportaient pas le toit d'une maison sur leur tête; ne sauraient chercher un repos dans le sommeil, sans [illegible] ni la neige leur sert de linge blanc. — Voilà des dressoirs, des tables, des chaises, de la belle vaisselle, des tasses de grès, du bon vin, une crémaillère, des pots à soupe, que sais-je ! Il vous faut tout cela pour être contents; vous mettez à chaque repas une bonne heure pour vous bouter; vous méchez comme des bœufs qui ruminent; aussi quand il vous faut remettre sur vos jambes et retourner à l'ouvrage, vous avez un crèvecœur qui rend tous les jours deux ou trois fois. Vous êtes lourds et pas plus gaillards d'esprit que vos bêtes de trait. Le dimanche, accoudés sur des tables, mangeant plus que votre faim et buvant plus que votre soif, croyant vous divertir et vous reconforter et vous indigérant, soupirant pour des filles qui s'ennuient avec vous sans savoir pourquoi, s'ennuient vos bourrées traînantes dans des chambres ou dans des granges où l'on étouffe, vous faites d'un jour de liesse et de repos un jour de fatigue [illegible] pour vous consoler par vos esprits ; et le bonheur, en en vos parait plus triste, plus lourd et plus dure. Oui, Tiennet, voilà la vie que vous menez. Pour trop [illegible] trop de [illegible] de bon, et, [illegible] vous en viendrez.

—Et comment donc vivons-nous, vous autres muletiers ? lui dis-je, ne m'en [illegible] de sa critique. Voyons, je ne parle pas de tes pays [illegible] que je ne connais point, mais de toi, muletier, qui [illegible] mal, maudit, et de mauvais [illegible] le talent, et d'ailleurs [illegible] faisant? te est-il défendu de trouver quelque part des fleurs des bons sentiments? et ne [illegible] ? Est-ce dans la forêt [illegible] que tu rencontres les autres femmes ? Et quand tu auras des enfants, [illegible] que tu n'auras d'autres fils que des mulets, et te seront [illegible] pour toi, et, quand tu seras [illegible] nous toute la vie et de repos ?

—Voilà bien des questions à la fois, Tiennet, répondit mon hôte. Pour en Berrichon, ce n'est pas mal répondu. Je m'en vas tâcher d'y répondre. Oui, j'ai toujours bon à faire, parce que je ne le demande pas, et que je mange de n'importe quoi, et je ne me [illegible] plus que bonhomme de n'avoir d'autre chose quand. La table et la soupe ne me manquent jamais pour plus qu'il tel, et n'a par le raison que je n'en ai pas besoin et n'en fais pas mon habitude. Toujours par place, ma gant pas je boire, et tout en me [illegible] rencontre, et dormant sous la feuillée de premier chêne venu ; quand, par hasard, je trouve bonne table et bon vin à discrétion, c'est fête pour moi, ce n'est plus nécessité. Vivant souvent seul des semaines entières, la société d'un ami n'est pas un dimanche, et dans une heure de causette, je lui en dis plus que dans une journée de cabaret. Je jouis donc de tout, plus que vous autres, parce que je ne fais abus de rien. Si une gentille fillette ou une femme déterminée me vient trouver dans mon hallier, c'est pour me dire qu'elle m'aime, ou qu'elle me veut. Elle sait bien que je n'ai pas le temps d'aller me planter auprès d'elle comme un aigasse pour attendre son heure, et j'avoue, qu'en fait d'amour, j'aime ce qui se trouve, plutôt que ce qu'il faut chercher et attendre. Quand à l'avenir, Tiennet, je ne sais pas si j'aurai jamais une maison et une famille; si cela m'arrive, j'en serai plus reconnaissant que toi au bon Dieu, et j'en connaîtrai mieux la douceur; mais je jure que ma ménagère ne sera point une de vos grosses rougeaudes, eût-elle vingt mille écus en dot. L'homme amoureux de liberté et de bonheur vrai ne se marie pas pour de l'argent. Je n'aimerai jamais qu'une fille blanche et mince comme nos jeunes bouleaux, une de ces mignonnes alertes comme il en pousse aux nos ombrages, et qui chantent mieux que vos rossignols.

—Une fille comme Brulette, pensai-je. Par bonheur, elle n'est point ici, car elle, qui méprise tous ceux qu'elle connaît, se pourrait bien qu'elle ne fût de ce barbouillé, au fût-ce que par surprise. Le basiotier continua.

—Adieu, Tiennet, je ne te blâme point de suivre le chemin qui est devant toi; mais le mien va plus loin et me plaît davantage. Je suis enfant de la commère, et si tu es jamais heureux de moi, tu peux me réquérir. Je ne te demande pas la pareille; je sais qu'un habitant des plaines, quand il s'agit de faire une douzaine de lieues pour aller trouver un parent ou un ami, se confesse à son curé et fait dresser son testament. Pour nous autres, ce n'est pas de même : nous volons comme les hirondelles, et on nous rencontre quasi partout. A revoir, une poignée de main, et si tu t'ennuies jamais de la vie de ton pays, appelle le corbeau noir du Bourbonnais à ton aide; il se souviendra qu'il a cornemusé en fil sur ton dos sans l'écharper, et qu'il t'a cédé par estime de ton bon courage.

(*A continuer.*)

[illegible]

NOUVELLES COMMERCIALES.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI matin, 18 JUILLET.

[illegible]

SUCRE & MELASSE.—[illegible]

FARINE.—[illegible]

MAIS.—[illegible]

PROVISIONS.—[illegible]

WHISKEY.—[illegible]

CAFE.—[illegible]

CHANGES.—[illegible]

FRET.—[illegible]

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Départs des Steamers Transatlantiques.

Départs d'Europe.

Steamers	Points de départ	Destinations	Départs
Franklin	Havre	New-York	6 Juillet
Cambria	Liverpool	Boston	9 Juillet
Arctic	Liverpool	New-York	13 Juillet
Asia	Liverpool	New-York	[illegible]
Washington	Southampton	New-York	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Africa	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Départs des Etats-Unis.

Steamers	Points de départ	Destinations	Départs
Arabia	New-York	Liverpool	27 Juillet
Franklin	New-York	Havre	30 Juillet

Décédée hier, à 1 heure et demie de l'après-midi, à l'âge de quatre ans, WILHELMINA EMMA, fille de Charles Hyllsted et de Marie C. Bouny. Les amis et connaissances sont priés d'assister aux funérailles, qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures. Le convoi partira de la résidence de Mme Veuve Bouny, rue Bourbon, No 365, entre Hôpital et Quartier.

$100 de Récompense. [illegible]

DOMINICK MADDEN et JAMES CONNOLLY & Co.

Compagnie de la Pompe No 21. [illegible]

R. J. LILLY, Secrétaire.

AVIS.—[illegible] MICAJAH JOHNSTON.

[illegible]

C. SY,

[illegible]

FROST & Co.,

[illegible]

HOTEL WASHINGTON. [illegible]

AVIS AUX PHARMACIENS. [illegible] LION & PINARD.

FEUILLETON.

Le célèbre remède du Dr McLane pour la maladie de foie. [illegible] SCOVIL & MEAD, 111, rue de Chartres.

JOHN F. DEMOVILLE.

[illegible] J. WRIGHT & Co., No 151, rue de Chartres.

TOILES! TOILES! GIQUEL & JAMISON, 15, rue de Chartres. [illegible]

FABRIQUE DE CHEMISES. [illegible]

Compagnie du grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord. [illegible] JOHN CALHOUN, Secrétaire.

Banque des citoyens de la Louisiane. [illegible] E. ROUSSEAU, Caissier.

Compagnie du chemin de fer de Mobile et de la Nouvelle-Orléans. [illegible] C. J. McRAE. JOHN EGERTON.

HOSPITAL DE LA RUE DU CIRQUE, No 95, Entre les rues Perdido et Poydras. [illegible] A. MERCIER. J. A. BRADBURY.

Vacances des Ecoles Publiques. [illegible] RUFUS DOLBEAR.

COLLEGE DE LA LOUISIANE. Rue Dauphine, 312, Entre Ursulines et Hôpital. [illegible]

Banque des Artisans et Commerçants. [illegible] G. CRUZAT, caissier.

Avis aux Entrepreneurs. [illegible] JOHN R. BUMLER.

Demande de 30 jeunes nègres. [illegible] J. T. HATCHER.

ENTREPOT DE TAPIS. No 30, rue de Chartres. [illegible]

FRANCIS FASER & Co. [illegible]

[illegible]